

REQUISITION

REQUETE DES HERITIERS POUR REGLEMENT SUCCESSION

JE SOUSSIGNE(E) :

Demeurant :

Héritier de la succession de :

Mr

Mme

1°) **REQUIERS Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE** sis à FORT DE FRANCE (Martinique), 10 Avenue Louis DOMERGUE, pour procéder à la régularisation de la succession de la personne décédée susmentionnée et si nécessaire à procéder au partage du bien de succession ;

2°) **Donne pouvoir** à Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE à l'effet d'intervenir auprès des différents organismes sociaux (législation sur aide sociale) et m'engage dès à présent à payer les frais d'acte qui seront déterminés après réception du dossier et la valeur de l'actif successoral connue.

Fait à, le.....

Signature

AUTORISATION DE DEBLOCAGE

Je soussigné(e) M
demeurant à

Déclare donner tout pouvoir à Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE, Notaire à FORT-DE-FRANCE, à l'effet de procéder au déblocage de tout compte bancaire et épargne (courant, LEP, LIVRET A, PEL, et tout autres comptes) auprès de :

(Mettre le nom de la ou des banque(s))

-
-
-
-

Dans le cadre du règlement de la succession de :

Mr

Mme

Préciser le lien de parenté :

Fait à, le.....

Signature

RECONNAISSANCE DE CONSEILS DONNÉS

Les héritiers déclarent expressément que

Mr

Mme

Décédé(e)s, laisse(nt) comme unique héritier(s), à savoir :

(Citer le nom + prénoms des héritiers) :

-
-
-
-
-

Nous vous rapportons ci-dessous, l'Article 778 du Code Civil relatif aux sanctions encourues en cas de recel :

« Sans préjudice de dommages et intérêts, l'héritier qui a recelé des biens ou des droits d'une succession ou dissimulé l'existence d'un cohéritier est réputé accepter purement et simplement la succession, nonobstant toute renonciation ou acceptation à concurrence de l'actif net, sans pouvoir prétendre à aucune part dans les biens ou les droits détournés ou recelés. Les droits revenant à l'héritier dissimulé et qui ont ou auraient pu augmenter ceux de l'auteur de la dissimulation sont réputés avoir été recelés par ce dernier.

L'héritier receleur est tenu de rendre tous les fruits et revenus produits par les biens recelés dont il a eu la jouissance depuis l'ouverture de la succession. »

Les héritiers prennent acte des avertissements donnés par Maître GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE, reconnaissent expressément cet état de fait.

Ils réitèrent leur volonté de passer les actes comme suit.

En conséquence, ils déchargent dès à présent, le notaire soussigné de toute responsabilité en cas de recel, faux et usage de faux et déclarent en faire leur affaire personnelle.

Fait à, le.....

Signature

REQUISITION FICOBA – FICOVIE

LE(S) SOUSSIGNE(E)(S) :

-
-
-
-
-
-

Agissant en qualité d'ayants droit à la succession de

MANDATENT EXPRESSEMENT :

L'Office notarial Domaine de Montgéralde représenté par Maître Sandra GERMAIN - PORSAN-CLEMENTE Notaire sis au 10 Avenue Louis Domergue - Domaine de Montgéralde - 97200 Fort de France

A l'effet d'interroger les fichiers FICOBA et FICOVIE.

Le fichier FICOBA recense les comptes financiers de toute nature et les coffres-forts détenus par des personnes physiques ou morales auprès d'établissements financiers. Le fichier FICOVIE recense les contrats de capitalisation et d'assurance d'un montant supérieur à 7.500 euros ainsi que l'identité des assurés.

Ils donnent dès à présent toutes décharges à cet effet aux responsables de ces établissements.

Fait à

Le

SIGNATURE